Envoyé en préfecture le 15/09/2023
Reçu en préfecture le 15/09/2023
Publié le 15/09/2023
ID : 038-200030658-20230911-2023_144-DE

# Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard – Châtel en Trièves - Chichilianne – Clelles – Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors – Lalley – Lavars – Le Percy - Mens - Monestier de Clermont – Monestier du Percy – Prébois- Roissard - Saint Andéol – Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume – Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles – Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves – Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier – Sinard – Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2023/144 JF

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 septembre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.
Membres en exercice : 41
Date de Convocation : 5 septembre 2023
**Présents** : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Eric Vallier, Alain Roche, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Gilles Barbe, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Anne-Marie Fitoussi.
**Suppléants avec voix délibérative** : Marc Giraud
**Suppléants sans voix délibérative** : Jean-Luc Granier
**Pouvoirs :** Fanny Lacroix à Jérôme Fauconnier, Aymeric Faivre à Sébastien Besnard, Eric Furmanczak à Caroline Fiorucci, Danielle Montagnon à Françoise Streit, Robert Cuchet à Sabine Campredon, Fabienne Croze à Christian Roux, Yannick Faure à Alain Roche, Freddy Riotton à Hélène Rossi.
Votants : 37 Pour : 37

## OBJET : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ULIS DURANT L'ANNEE SCOLAIRE 2022/2023 ENTRE LA CCT ET LA COMMUNE D'ECHIROLLES

Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à signer la convention avec la commune d'Echirolles pour participer aux frais de fonctionnement de la Classe de l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS). Un enfant domicilié sur le périmètre de la compétence scolaire de la communauté de communes du Trièves est accueilli dans cet établissement. Les frais pour l'année scolaire 2022/2023 s'élèvent à 1 272 € par enfant pour la communauté de communes du Trièves.

***Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de participation financière aux frais de fonctionnement des ULIS durant l'année scolaire 2022/2023 avec la commune d'Echirolles selon les modalités définies ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer et tout document en rapport.

**Fait à Saint Martin de Clelles, le 11 septembre 2023**
**Le Président**
**Jérôme FAUCONNIER**

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le* 15/9/23 *et de sa publication le* 15/9/23